Journée Défense et Citoyenneté

La journée défense et citoyenneté est une journée d'information obligatoire sur les droits du citoyen, ses devoirs et le fonctionnement des institutions.

A 16 ans, vous devez vous faire recenser auprès de votre mairie. Vous devez y participer avant votre 18ème anniversaire (ou avant votre 25ème anniversaire dans certains cas). La date et le lieu de votre JDC sont indiqués dans l'ordre de convocation que vous recevrez.